

## **Communiqué de presse du maire de Saint-Palais-sur-Mer**

J'ai été informé dimanche soir 8 mars qu'un enfant ayant fréquenté le centre de loisirs de la commune les lundi 2 et mardi 3 mars avait été identifié cas positif Covid-19 dans la journée du samedi 7 mars.

Son état de santé n'inspire pas d'inquiétude et il est actuellement sous surveillance au CHU de Bordeaux.

Après échange, l'ARS (Agence régionale de santé) nous a demandé dans le cadre de la mise en œuvre du principe de précaution :

- de prévenir les parents des enfants ayant fréquenté le centre de loisirs lundi et mardi 2 et 3 mars, ce que nous avons fait de 20h à 22h dimanche,
- de leur demander de garder leur enfant à domicile jusqu'à une date qui sera précisée par l'ARS,
- de surveiller l'état de santé de leur enfant et de prévenir le centre 15 en cas de fièvre, toux ou état fébrile.

L'ARS prendra à son tour contact avec les parents ce lundi 9 mars. Les agents ayant travaillé au centre de loisirs lundi et mardi sont soumis au même principe de précaution que les enfants.

Les locaux utilisés par le centre de loisirs ont été nettoyés et désinfectés.

Ce lundi matin, accompagné de mes adjoints, de la directrice d'école et de l'inspectrice d'académie, nous avons accueilli les parents d'élèves afin de les informer de la situation, conformément aux instructions de l'ARS.

Nous communiquerons via le site internet de la mairie ([www.stpalaisurmer.fr](http://www.stpalaisurmer.fr)) toute nouvelle information utile à la population.

Claude BAUDIN